

## IV

*(Informations)*INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET  
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

## CONSEIL

## DÉCISION DU CONSEIL

du 28 octobre 2014

**portant nomination et remplacement de membres du conseil de direction du Centre européen  
pour le développement de la formation professionnelle**

(2014/C 387/01)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil du 10 février 1975 portant création d'un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, et notamment son article 4 <sup>(1)</sup>,

vu la candidature présentée par le gouvernement estonien,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 16 juillet 2012 <sup>(2)</sup>, le Conseil a nommé les membres du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la période allant du 18 septembre 2012 au 17 septembre 2015.
- (2) Un siège de membre du conseil de direction du Centre dans la catégorie des représentants des gouvernements est vacant pour l'Estonie à la suite de la démission de M. Kalle TOOM.
- (3) Il y a lieu de nommer les membres dudit conseil de direction pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 17 septembre 2015,

DÉCIDE:

*Article unique*

Est nommée membre du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 17 septembre 2015, la personne suivante:

REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS:

ESTONIE

M<sup>me</sup> Rita SIILIVASK

Fait à Luxembourg, le 28 octobre 2014.

*Par le Conseil**Le président*

G. L. GALLETTI

<sup>(1)</sup> JO L 39 du 13.2.1975, p. 1.<sup>(2)</sup> JO C 228 du 31.7.2012, p. 3.